



Un dispositif public au service
des professionnels de l'enfance
et de l'adolescence en difficulté

Interview

Le DERPAD a rencontré Monsieur Masson, directeur du foyer d'enfants Clair Logis et Mademoiselle Sonder éducatrice spécialisée.

Clair Logis

Entretien mené par Florence Robin, psychologue au DERPAD.

DERPAD : Monsieur Masson vous êtes directeur du foyer d'enfants Clair Logis situé dans le 18ème arrondissement de Paris. Ce foyer accueille 48 enfants âgés de 4 à 12 ans et 6 adolescents en appartement. Il a la particularité de proposer de l'accueil séquentiel à certains enfants et leurs familles.

Pour commencer, pouvez-vous nous dire quelques mots de l'histoire de cet établissement et de ses missions actuelles ?

Mr Masson : C'est une vieille maison qui a été fondée par des religieuses en 1897. C'est donc une vieille histoire et la maison a évolué au cours des âges. Elle s'est transformée en association et a été habilitée par l'Aide Sociale à l'Enfance en 1973. Aujourd'hui, c'est une Maison d'Enfants à Caractère Social située à Paris, qui accueille essentiellement des parisiens, presque à 90 %, et qui privilégie la proximité géographique avec les familles. C'est pour cela que nous avons mis en place un accueil séquentiel qui est pour nous un moyen d'adapter chaque prise en charge à la situation familiale et faire en sorte que les enfants qui sont accueillis, et leurs familles, puissent trouver une prise en charge et un accompagnement social, éducatif, thérapeutique qui soit complètement adapté à leur problématique.



Clair Logis
5, square Lamarck
75018 Paris
Tel : 01 53 41 82 50
contact@clair-logis.org
<http://www.clair-logis.org>

DERPAD : Pour prolonger ce que vous venez de dire, pouvez-vous nous expliquer en quelques mots comment ce projet de mise en place d'accueil séquentiel est né, sur la base de quel constats de l'équipe éducative, tant du côté des besoins que de celui des capacités des familles. Vous parlez de proximité, pouvez-vous développer ?

Mr Masson : En 1999, l'institution est entrée dans une grande période de réflexion sur son fonctionnement puisque nous avons écrit le projet d'établissement. A l'issue de cette écriture nous nous sommes aperçus qu'il y avait un certain nombre de choses qui posait encore problème. Parfois, la séparation des enfants et des parents était plus traumatisante que l'accueil. Nous avons pensé qu'il faudrait peut-être trouver une solution pour atténuer la séparation ou en tout cas la rendre plus souple et acceptable pour les parents. Nous nous sommes rendus compte que ces parents étaient en difficulté mais avaient encore des ressources et des capacités pour s'occuper de leurs enfants, peut-être pas à plein temps mais à temps partiel. L'accueil séquentiel ou modulable qui permet un va et vient entre l'établissement et le milieu familial nous semblait le dispositif le plus adapté.

DERPAD : Nous entendons que c'est vraiment un travail d'équipe qui a permis ce mode d'accueil singulier des familles...

Mr Masson : C'est un travail d'équipe mais aussi un travail au niveau de l'Aide Sociale à l'Enfance. La mise en place de cet accueil s'est faite en collaboration avec l'Aide Sociale à l'Enfance et aussi bien sûr l'association.

DERPAD : Au préalable, aviez-vous rencontré d'autres partenaires qui travaillaient déjà de cette façon ?

Mr Masson : Oui, nous avons fait « la tournée des popotes » et nous avons vu soit des services de milieu ouvert qui faisaient de l'accueil en hébergement soit des établissements qui avaient mis en place des accueils un peu innovants. Après cela nous avons bâti notre propre cadre comme nous l'entendions.

DERPAD : Pourriez-vous nous dire en quelques mots comment l'équipe travaille avec ces familles dans ce cadre-là, qui est un cadre différent du placement classique ?

Mr Masson : Le premier travail que nous faisons avec les familles c'est une mise en confiance. Nous ne leur disons pas « faites-nous confiance » mais c'est vraiment un travail où les familles vont se rendre compte que nous pouvons être partenaires dans l'éducation de leur enfant. Cela prend un peu de temps, au minimum 6 mois si ce n'est plus. Nous ne réussissons pas toujours car certaines familles sont très résistantes. Mais une fois que la confiance est établie, nous pouvons tout inventer avec les parents. Cela dit, il y a des services de l'ASE qui demandent d'entrée de jeu un accueil séquentiel. Dans ce cas, nous évaluons la situation, la demande, à savoir pourquoi un accueil séquentiel. Parfois, c'est parce que les parents ont envie de rester en relation avec leurs enfants, de passer du temps avec eux etc.. Ce qui compte, c'est de bien savoir sur quoi nous allons travailler. Je pense à une famille en particulier où la maman était très réticente à l'accueil et avait juste accepté le mardi et le mercredi. Puis, petit à petit, elle a parlé de ses difficultés avec ses enfants, 2 garçons difficiles, et elle a demandé à ce que les enfants passent plus de temps au foyer et même à ne pas prendre les enfants ensemble car c'était cela qui posait problème. Elle est toujours campée dans des va et vient où elle dit : « je ne peux pas m'en occuper mais je veux m'en occuper ». Dans chaque placement séquentiel, nous essayons d'ajuster le cadre au plus près de la réalité des besoins des enfants et des ressources des familles et de travailler avec l'ambivalence des parents.



DERPAD : Nous entendons que l'équipe essaye d'épouser au plus près les demandes des familles et en même temps les besoins des enfants, ce qui constitue un positionnement assez délicat...

Mr Masson : Oui, tout en protégeant l'enfant, en veillant à ce que l'enfant ne souffre pas de ces aller/retour et qu'en tout cas, il en comprenne quelque chose. Il est important qu'il ne soit pas simplement en train de subir mais qu'il perçoive que ses parents, que sa maman fait ce qu'elle peut et peut-être pas plus, et que quand elle peut faire, nous allons la laisser faire car cela fait du bien à tout le monde.

DERPAD : *Cela veut dire que vous travaillez, que vous déterminez, que vous définissez avec la famille, avec l'enfant les axes de travail que vous allez mettre en œuvre ensemble ?*

Mr Masson : Oui toujours. Avec la famille et aussi les organismes de placement que ce soit le Juge des Enfants ou l'Aide Sociale à l'Enfance.

DERPAD : *Quelles sont les contre indications de ce type de prise en charge ?*

Mr Masson : C'est d'abord la notion de confort pour l'établissement ; c'est une décision qui serait prise par défaut, ça ce n'est pas possible. C'est une décision à prendre avec des objectifs de travail très clairs et très précis. Nous pouvons dire que quand la famille accepte l'accueil séquentiel, il y a déjà beaucoup de choses de gagnées, dans la confiance, dans la prise en considération de leurs difficultés. Nous accueillons un enfant qui est arrivé il y a très longtemps, quand il avait 4 ans. Il en a 14 aujourd'hui. A l'âge de 2 ans, il a perdu sa mère et il est resté seul avec son père. Il y a une relation très chaleureuse entre le père et le fils mais le père a des soucis d'alcool et il n'est donc pas toujours « au top » si je puis dire. Il y a une sorte d'équilibre qui est trouvé où nous avons su préserver la chaleur relationnelle entre le père et le fils. Il y a ainsi des moments où le fils passe plus de temps avec son père quand cela se passe bien. Il sait d'ailleurs très bien gérer lui-même les moments où son père ne va pas bien. L'alcool est relié à des moments de dépression. L'un et l'autre ont appris à se découvrir comme ça et à s'accepter avec leurs différences, leurs difficultés et leurs incapacités.



DERPAD : *Le cadre de l'accueil séquentiel nécessite aussi j'imagine des entretiens plus réguliers avec les parents, avec les enfants ?*

Mr Masson : Ici ce sont les chefs de service qui font ce travail avec l'éducateur référent qui est présent aux entretiens mais ce sont vraiment les chefs de service qui font ce travail de relation avec les familles. C'est un travail très éducatif. Les parents peuvent ensuite rencontrer la psychologue, s'ils le demandent. Tout cela nécessite une grande disponibilité de l'équipe et les demandes sont toujours traitées dans l'immédiateté si c'est nécessaire (week-end, soir...) et nous pouvons différer si nous estimons ensemble qu'il n'y a pas urgence.

DERPAD : *Vous pensez donc « la réponse éducative » en équipe avant de la donner, même si c'est dans "l'immédiateté" ?*

Mr Masson : Oui et il y a des habitudes de travail. Les équipes savent que, quand un parent demande de l'aide, c'est sérieux, il en a besoin, il faut l'entendre et lui donner une réponse tout de suite.

DERPAD : *Dans ce travail singulier avec les familles, les éducateurs, les chefs de service se déplacent à domicile ?*

Mr Masson : Ce sont surtout les éducateurs. Les interventions se font toujours autour de l'éducatif (faire les devoirs, aménager une chambre, choisir quel lit acheter...), des choses très pratiques en fait. Et puis les enfants sont contents que les éducateurs se déplacent au domicile et découvrent ainsi le lieu où ils vivent.

DERPAD : *Avez-vous l'impression que ce type d'accueil peut créer une certaine rivalité par rapport aux enfants qui sont placés dans l'institution au quotidien ?*

Mr Masson : C'est l'acceptation de la différence de l'autre. Dans mon travail, je dois accepter que mon collègue fasse différemment, avec des valeurs différentes, avec des conceptions différentes à partir du moment où nous travaillons tous avec le même objectif. Les enfants ont bien compris ça. Ils entendent qu'ils sont différents : par exemple, que pour le petit copain qui va plus souvent à la maison c'est peut-être que les problèmes sont moins importants ; que pour le petit copain qui était là à plein temps et qui passe à 3/4 temps, c'est que les situations peuvent s'arranger. Cela ouvre un espoir, des possibles.

DERPAD : *Pouvez-vous nous parler du contexte juridique dans lequel s'inscrivent les placements en accueil séquentiel ?*

Mr Masson : Il n'y a pas de différence entre les enfants qui sont en accueil séquentiel et les autres. Chaque enfant a sa propre chambre, qu'il soit à temps plein ou pas. Au niveau du prix de journée, c'est le même pour tout le monde. La prestation qui est offerte au domicile équivaut à la prestation qui est offerte dans l'établissement. En effet, au foyer un éducateur s'occupe de dix enfants en même temps, alors qu'au domicile l'éducateur est seul avec la famille, 2 à 4 heures par semaine. Et l'on ajoute le temps de transport... Avec la DASES nous avons vu que l'écart était très faible.

DERPAD : C'est le Juge des Enfants qui ordonne ce type de placement ?

Mr Masson : Le Juge ou l'ASE

DERPAD : Pour terminer, pouvez-vous nous dire quelques mots de votre implication dans l'ONG Santé Sud ?

Mr Masson : C'est un travail de formation du personnel dans un établissement qui accueille des enfants abandonnés, à Tunis. C'est une grande institution nationale qui rencontre des problèmes de fonctionnement, comme beaucoup d'autres d'ailleurs. J'ai associé à cette formation quelques salariés de Clair Logis. L'idée, c'est de faire partager l'expérience de notre établissement et de voir en quoi elle peut être reproduite ou en tout cas au niveau de la formation, comment on peut donner des éléments de travail différents du cadre habituel. C'est difficile. Ce sont des professionnels très bien formés, compétents, mais qui ont du mal à travailler en équipe pluridisciplinaire.

Un exemple : les nourrices expliquaient au cours d'une session de formation, qu'avec un enfant c'est compliqué parce que quand un éducateur vient, il dit de laisser l'enfant manger seul, et quand c'est le médecin qui passe il dit à la nourrice "mais cet enfant ne mange pas assez, il est trop maigre, il faut que tu veilles à ce qu'il mange plus". Quand l'éducateur tourne le dos, elle fait manger l'enfant et quand il est présent, elle le laisse manger seul. Elle sont donc coincées dans des choses très contradictoires, et n'arrivent pas à trouver le moyen d'expliquer la situation au médecin. Cela s'inscrit dans un contexte difficile, avec seulement deux nourrices pour 30 enfants.

-> Interview avec Mademoiselle Sonder, éducatrice spécialisée.

DERPAD : Pouvez vous nous parler d'une situation d'enfant, placé dans le cadre d'un accueil séquentiel, qui illustre la collaboration entre la famille et le foyer ?

Melle Sonder : Il s'agit de la situation d'une fillette de 11 ans qui était placée depuis plusieurs années. L'accueil séquentiel visait à permettre à cette enfant un retour au domicile de sa mère dans les meilleures conditions. Les premières années de placement avaient permis à la mère de soigner sa dépendance à l'alcool. Durant tout le placement, la mère a régulièrement été reçue en entretien par la chef de service et a pu aborder ses difficultés, la séparation douloureuse, mais également identifier ses ressources en tant que mère. Ce lien de confiance instauré avec l'institution pendant de nombreuses années a permis ce travail singulier d'accueil séquentiel.

La dernière année de placement, elle n'était plus « pensionnaire » au foyer éducatif. Elle a néanmoins été invitée aux différents temps forts de l'institution tels que la fête de Noël et la fête de fin d'année. L'accompagnement éducatif a consisté en des entretiens bi hebdomadaires avec elle et hebdomadaires avec sa mère.

Je me suis rendue au domicile maternel tous les lundis et j'ai aidé la mère à penser l'organisation de la semaine du point de vue familial. J'ai essentiellement travaillé avec elle sur l'organisation du quotidien. J'ai également aidé l'enfant, scolarisée en sixième, à organiser son travail scolaire de la semaine.

Pour favoriser son retour dans une vie de quartier, j'ai accompagné la maman dans une démarche d'inscription à une activité sportive et à du soutien scolaire.

Le vendredi, mon collègue éducateur la rencontrait sur un temps à l'extérieur et l'invitait à parler de sa vie de jeune adolescente.



Cet accueil séquentiel a été un appui de qualité à cette période de transition où mère et fille partageaient à nouveau un quotidien après huit années de placement.

DERPAD : *En vous écoutant, la spécificité de ce travail d'accompagnement familial me fait penser à une mesure d'aide éducative en milieu ouvert, avec une dimension de travail dedans / dehors ; dedans au sens où vous travailliez au domicile, tant sur le quotidien que sur les relations familiales et dehors, au sens où vous avez, en collaboration avec la mère, notamment inscrit cette jeune adolescente sur son quartier.*

Pouvez vous partager avec nous en quelques mots une autre situation où l'accueil séquentiel s'est révélé plus complexe ?

Melle Sonder : Il s'agit de la situation d'un préadolescent de 11 ans. Cet enfant était l'aîné d'une fratrie de trois garçons. Il n'avait jamais rencontré son père. La relation très conflictuelle entre mère et fils constituait le motif principal de placement. Il était placé depuis 8 ans et en avait assez. Il réclamait un retour au domicile maternel.

L'accueil séquentiel avait été co construit avec la mère de telle sorte qu'il rentre au foyer le mardi et le mercredi. Le reste de la semaine il vivait chez sa mère. Nous avons mis en place des entretiens hebdomadaires avec lui et avec sa mère.

Les rencontres au domicile ont permis de prendre la mesure du manque d'intimité, de la promiscuité, et de la violence relationnelle. Très vite, des conflits très importants ont été repérés entre la mère et le fils. L'idée d'un retour de cet enfant chez sa mère est alors apparu inadéquat. Il n'y trouvait pas sa place. Il a rapidement réintégré le foyer à temps complet. Les liens avec sa mère ont été quasiment rompus après l'accueil séquentiel et ne se sont pas rétablis.

Cet accueil séquentiel n'a pas été un échec car ce jeune garçon avait besoin de vérifier, dans la réalité, l'impossibilité de vivre avec sa mère au quotidien. Ce retour fugace chez elle a été bénéfique pour ajuster son positionnement relationnel à son égard. Cela a aussi permis de travailler une autre orientation plus adéquate pour la suite.

Cet exemple nous renseigne sur le fait que l'accueil séquentiel ne permet pas toujours un retour en famille. Dans certaines situations comme celle-ci où l'intérêt d'un retour au domicile est difficile à évaluer, il offre, alors, à chacun des protagonistes (mineur, famille, Juge des Enfants et professionnels du lieu de vie) la possibilité de réajuster son regard sur la situation familiale, en recueillant du côté des professionnels, des éléments d'analyse sur la qualité des relations familiales, sur les conditions de protection et d'éducation d'un mineur au quotidien.

Pour le mineur, ce fut l'occasion, bien malgré lui, d'éprouver que ces retrouvailles longtemps idéalisées étaient impossibles ou toxiques au quotidien, avec la possibilité de s'engager dans un véritable travail de renoncement de ce qu'il ne pouvait « attendre, rêver » de sa famille mais aussi avec cette autre possibilité de reconnaître certaines compétences parentales.

